



Accord salarial FTSA 2011

2,5% d'augmentation moyenne. Combien pour vous ?

Septembre 2011 - IN

En avril, la CFE-CGC/UNSA a refusé de cautionner l'accord salarial 2011 qui prévoyait officiellement une augmentation de 2,5% en moyenne, (dont en réalité peu de personnes ont réellement bénéficié), estimant que **la distribution des dividendes se fait au détriment des augmentations de salaires** (en 2011, 3,7 milliards d'euros seront distribués aux actionnaires, 86 millions d'euros seulement sont dédiés aux augmentations salariales à France Télécom SA) et que **les augmentations de salaires fixes proposées cette année ne permettaient pas le maintien du pouvoir d'achat** des personnels dans un contexte inflationniste : nous avons malheureusement raison.

► L'indice INSEE¹ de juin affiche déjà 2,1% d'inflation depuis 12 mois

En juin, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,1 %. Sur un an, il s'accroît de 2,1 %. Sur le mois, hausses et baisses se compensent quasiment : la hausse des prix de l'alimentation se poursuit et les prix des services augmentent ; a contrario, les prix de l'énergie, des transports et des communications sont en baisse...

¹ <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20110712>

► Les traditionnelles augmentations du 1er juillet alourdissent la note

... pour mieux augmenter au 1^{er} juillet.

- Train : le prix des billets SNCF augmente en moyenne de 2,5 % (de 10 centimes à 2,70 euros par billet, selon les destinations).
- Transports urbains : les forfaits Pass Navigo de la RATP augmentent de 2,7%, le carnet de 10 tickets de 4,2%, et le ticket 5,5%.
D'autres réseaux de transports en région augmentent leurs tarifs, comme à Toulouse (+2,7% en moyenne).
- Énergie : l'électricité augmente de 2,9 %.
- Poste : le timbre pour les lettres de moins de 20 g passe de 58 à 60 centimes d'euro, soit 3,4%.

► Le point d'indice des fonctionnaires est gelé pour 3 ans

En parallèle, le gouvernement a gelé le point d'indice des fonctionnaires pour 3 ans, de 2011 à 2013 inclus. Le traitement des fonctionnaires n'augmente donc que s'ils bénéficient d'un changement d'indice, par ancienneté ou promotion. Ce gel les pénalise pour l'immédiat, mais diminuera également leurs pensions de retraites, calculées sur la base du traitement indiciaire.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2011/04/18/en-2012-les-fonctionnaires-peuvent-s-attendre-a-un-gel-des-traitements_1509059_3234.html

► La CFE-CGC/UNSA demande de faire jouer dès maintenant la clause de sauvegarde du pouvoir d'achat

Difficilement nous avons pu obtenir, pour la première fois dans un accord salarial à France Télécom, l'insertion d'une clause de revoyure pour essayer de sauvegarder le pouvoir d'achat.

Nous demandons à la Direction de France Télécom de réunir au plus tôt les partenaires sociaux afin de négocier les mesures pertinentes.

La CFE-CGC/UNSA demande des mesures d'augmentation complémentaires préservant le pouvoir d'achat de chacun des personnels

Au dos : copie du courrier adressé à Messieurs Mettling et Gueguen →

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Marc Duca 06 72 76 77 13
Noël Fayeaux 06 70 03 56 80
Elisabeth Rivier 06 30 54 49 86
Hélène Germani 06 86 58 77 78
François Dechamps 06 08 14 62 42

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- nos lettres : • Comprendre & Agir
• Épargne & actionnariat salariés
pour vous abonner : info@cfecgc-uns-ft-orange.org
- nos blogs : • www.telecoms-media-pouvoir.net
• www.adeas-ftgroup.org

<http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>
<http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : SC/NM/28-07-2011

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 28 juillet 2011

Objet : Application de la clause de sauvegarde de l'Accord Salarial 2011.

Monsieur,

L'accord salarial conclu le 18 avril 2011¹ dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires prévoit dans son article 11 une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat qu'il apparaît urgent de mettre en œuvre, avant même le réexamen prévu en octobre 2011.

Rappelons que notre organisation n'a pas signé cet accord², car nous avons considéré que les mesures en niveau global (2,5%) ne permettraient pas la préservation du pouvoir d'achat pour la majorité des salariés ne bénéficiant pas de mesures particulières, d'autant que nous constatons depuis le début de l'année 2011 une baisse significative des PVV (Part Variable Vendeur).

Le pouvoir d'achat des cadres est particulièrement menacé, l'essentiel d'entre eux étant bien au dessous de l'augmentation moyenne de 2,5% !

Face à la baisse des moyens mis en œuvre par rapport à l'année précédente (3% d'augmentation moyenne en 2010) et au regard des risques d'inflation pour 2011 dans notre pays, nous avons obtenu qu'une clause de sauvegarde figure pour la première fois dans un accord salarial à France Télécom.

Cette clause est actionnable dès que l'inflation (indice INSEE hors tabac) dépasse la valeur constatée de 2%, en valeur glissante d'octobre 2010 à septembre 2011.

Or, les chiffres publiés par l'INSEE début juillet font apparaître, dès juin, une inflation de 2,1% en données glissantes sur les 12 derniers mois (<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20110712>), dans un contexte d'augmentation régulière des prix depuis le début de l'année. Nous sommes donc d'ores et déjà dans la situation où les augmentations 2011 ne permettent pas le maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels FTSA.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de réunir les partenaires sociaux sans attendre la deuxième quinzaine d'octobre, afin de négocier des mesures complémentaires pertinentes.

Les salariés apprécieront sans nul doute que l'entreprise anticipe la problématique du pouvoir d'achat.

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre cordiale considération.

Marc DUCA
Commission Rémunération
de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange

Copie : Monsieur Alain GUEGUEN - Directeur Rétribution

¹ http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh_textes/UPL51847_Accord_salarial_FTSA_du_18_04_2011_CFDT_CFTC_FO_SUD.PDF

² Voir : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/page-6.html>

et <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201105032072/remuneration/accord-salarial-ftsa-2011-mode-d-emploi.html>